



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Inspection générale de l'Environnement
et du Développement durable

Information sur l'absence d'observation dans le délai sur le projet de construction d'une centrale solaire au sol à Perpignan (Pyrénées-Orientales)

N°saisine : 2024-014063

N°MRAe : 2025APO13

Montpellier, le 28 janvier 2025

Par courriel reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 26 novembre 2024, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales a sollicité l'avis de la MRAe sur un projet de Construction d'une centrale solaire au sol à Perpignan (Pyrénées-Orientales) au titre des articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 27 janvier 2025.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.